

CONFERENCE DE TERRITOIRE DE L'ESSONNE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 MARS 2011

Le jeudi 10 mars 2011, avec 50 membres présents (dont 31/46 titulaires et 19/40 suppléants), la deuxième séance de la Conférence de territoire de l'Essonne débute à 09h40.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la première conférence du 12 janvier 2011
2. Election des membres du bureau
3. Désignation d'un représentant pour la CRSA
4. Fonctionnement et le calendrier des conférences (rédaction du futur règlement intérieur)
5. Point d'info sur le PSRS et modalité des contributions de la Conférence de Territoire :
 - Rappel de l'élaboration du PSRS (diapo présentée par Délégation Territoriale du 91) diagnostic, principes d'actions et d'action,
 - Bilan de provisoire de l'offre de santé (diaporama présentée par la Délégation Territoriale du 91)
6. Réunion départementale SROS ambulatoire du 25 mars :
 - Appel à candidatures,
 - Désignation de membres
7. Points divers

1 - Approbation du compte rendu de la première conférence de territoire

Monsieur PULIK, président de la conférence procède à l'approbation du compte-rendu de la conférence de territoire du 12/01/2011¹. Il est adopté à l'unanimité des présents.

2 – Election des membres du bureau

En s'appuyant sur l'article D1434-14 du Code de santé publique², le président introduit l'élection des membres du bureau.

¹ Le compte-rendu a été adressé à l'ensemble des membres de la conférence par messagerie électronique le 07/03/2011.

A l'issue de cette introduction présentant les modalités de l'élection, il soumet deux propositions au vote (à main levée) de l'assemblée :

1^{ère} proposition :

Dans l'attente de la désignation par la CDPH de son représentant, un poste lui sera réservé au bureau de la Conférence de territoire au titre des associations de personnes handicapées (collège 8).

Avis favorable à l'unanimité.

Cas particulier de la Conférence de territoire de l'Essonne : le vice-président, Monsieur Daniel LEOUBE est également représentant des usagers (collège 8) au titre des associations agréées. Sur les 10 membres du bureau il y aurait donc 4 membres plus le vice-président donc un total de 5 membres représentants les usagers.

2^{ème} proposition :

« La garantie de 4 membres représentants les usagers mentionnée dans le décret (2 pour les associations agréées et 2 pour les associations de personnes handicapées et associations de retraités et personnes âgées) se rapporte aux 10 membres du bureau incluant le président et le vice président ».

Cette proposition entraîne quatre réactions au sein de l'assemblée :

- ✚ Monsieur LEOUBE Daniel (vice-président)
- ✚ Monsieur MONTGOLFIER Thierry
- ✚ Madame LABBE Annie
- ✚ Monsieur BAUDIER Gilles

Vote :

1 Abstention

Proposition adoptée à la majorité des présents.

Avant l'élaboration de la liste des candidats par collège, le Président rappelle que seuls les membres titulaires peuvent se présenter à l'élection.

COLLEGE 1 : Représentants des établissements de santé

- Monsieur le Docteur PERILLAT Jean-Guy : Président de CCM de l'hôpital Joffre-Dupuytren
- Monsieur LUBEIGT Roland : Directeur du Centre hospitalier d'Etampes
- Mme HADDAD Martine : Directrice de l'hôpital privé Jacques CARTIER
- Monsieur le Docteur PAQUET Jean-Christophe : Président de CME du Centre hospitalier de Longjumeau

COLLEGE 2 : Représentants des établissements sociaux et médico-sociaux

- Monsieur BAUDIER Gilles : APF IEM Le Petit Tremblay (FEHAP)
- Madame GAUSSENS Evelyne : Directrice de l'Hôpital Privé Gériatrique Les Magnolias

² Article D1434-14 du code de santé publique : «le bureau de la conférence de territoire est composé d'un président, assisté d'un vice-président et d'au plus huit membres, élus dont au moins deux représentants de chacune des catégories de membres issus du collège mentionné au 8° de l'article D.1434-2 ».

- Monsieur YASSET Bernard : Colonie franco-britannique de SILLERY
- Monsieur FOUQUET Olivier : APAJH 91
- Monsieur ROGER Florian : Directeur EHPAD Villa Mon repos

COLLEGE 3 : Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- Monsieur JOUTEAU Denis : Association Nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie (ANITEA)

COLLEGE 4 : Représentants des professionnels de santé libéraux et des internes en médecine

- Madame le Docteur LUBELSKI Patricia : Pédiatre

COLLEGE 5 : Représentants des centres de santé, maisons de santé et pôle de santé

- Monsieur le Docteur VARROUD-VIAL Michel : Réseau REVESDIAB

COLLEGE 6 : Représentants des établissements Assurant des activités de soins à domicile

- Madame GUATTERIE Catherine : Santé service - FNEHAD

COLLEGE 7 : Représentants des services de santé au travail

- Monsieur BOUMATI Jean-Marie : ASTE-MENNECY (91)

COLLEGE 8 : Représentants des usagers

- Mme MORLON-GIMENEZ Stéphanie : Association Vaincre l'autisme en Essonne
- Mme LABBE Annie : Association nationale de patients atteints de troubles bipolaires ARGOS2001-CISS Ile-de-France
- Monsieur DUPORTET Bernard : France Alzheimer Essonne
- Monsieur GALINAND Jean-Claude : CODERPA 91

COLLEGE 9 : Représentants des collectivités territoriales

- Madame LAMOTH Nicole : Communauté d'agglomération Val d'Yerres

COLLEGE 11 : Personnalités qualifiées

- Monsieur NASZALYI Philippe : Professeur associé Université Val d'Essonne

Quelques minutes sont accordées à chaque candidat pour leur présentation incluant les motivations de leur candidature. Monsieur PULIK (président) fait une brève présentation des candidats absents.

Les votes débutent par la désignation des membres du collège 8. Deux représentants restent à élire. Monsieur PULIK propose un vote à main levée sur la candidature de Monsieur GALINAND Jean-Claude, seul candidat au titre des associations de retraités et personnes âgées.

Résultat du vote : **Elu à l'unanimité**

Trois candidats se sont proposés pour le dernier siège à pourvoir au titre des associations agréées (*voir collège 8 ci-dessus*).

Résultat du vote :

Nombre de votants : 38

- ✚ Mme LABBE Annie : 12 voix
- ✚ Mme MORLON-GIMENEZ : 11 voix
- ✚ Monsieur DUPORTET Jean-Claude : 15 voix => **ELU**

Cinq sièges restent à pourvoir pour les 10 autres collèges confondus. Avant de procéder au vote, Monsieur le Président rappelle qu'il serait souhaitable de faire un choix diversifié permettant ainsi à un maximum de collège d'être représenté. Seront élus les candidats ayant obtenus le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité pour le quatrième et le cinquième siège à pourvoir, le (la) plus âgé(e) sera déclaré(e) élu (e).

Résultat du vote :

Nombre de votants : 39

- ✚ Mme HADDAD Martine : 4 voix
- ✚ M. PAQUET Jean-Christophe : 12* voix
- ✚ M. PERILLAT : 10 voix
- ✚ M. LUBEIGT Roland: 17 voix
- ✚ M. BAUDIER Gilles : 8 voix
- ✚ Mme GAUSSENS Evelyne : 7 voix
- ✚ M. YASSEF Bernard : 1 voix
- ✚ M. FOUQUET Olivier : 12* voix
- ✚ M. JOUTEAU Denis : 11 voix
- ✚ Mme LUBELSKI Patricia : 18 voix
- ✚ Mme GUATTERIE Catherine : 6 voix
- ✚ M. VARROUD-VIAL Michel : 13 voix
- ✚ M. BOUMATI Jean-Marie : 7 voix
- ✚ Mme LAMOTH Nicole : 14 voix
- ✚ M. NASZALY Philippe : 12* voix
- ✚ M. ROGER Florian : 3 voix

Existence d'une égalité entre trois candidats* : Monsieur NASZALY, Monsieur FOUQUET et Monsieur PAQUET. Monsieur PAQUET étant le plus âgé des trois, il est élu.

Monsieur RIVET demande la parole pour exprimer sa déception quant à l'absence de représentants pour le collège 2 (Représentants des établissements sociaux et médico-sociaux).

En guise de réponse, Monsieur le Président rappelle que le concours de tous reste nécessaire et que le bureau ne manquera pas de recourir à l'aide de chacun dans sa spécificité surtout si elle n'est pas représentée.

Monsieur ZOLLA a également regretté l'absence du secteur Médico-social. Il dit également sa crainte à savoir l'oubli des personnes en situation d'handicap dans le grand versant de la santé. Face à cette inquiétude, il fait une demande solennelle aux membres du bureau de ne pas oublier cette population.

Monsieur DUPORTET, élu, propose sa contribution en tant que porte-parole de ce secteur au sein du bureau.

Le président félicite l'ensemble des membres élus au bureau et souligne quelques points qui seront prochainement vus en séance de travail notamment, l'élaboration du règlement

intérieur qui précisera la possibilité d'avoir des séances ouvertes, les modalités des invitations et la possibilité de recevoir des invités lors des séances de travail du bureau.

Composition du bureau de la conférence de territoire de l'Essonne



3 - Désignation d'un représentant à la CRSA

Chaque conférence de territoire se doit de désigner un représentant à la CRSA, soit un total de 8 (4 titulaires et 4 suppléants) en Ile de France. Ces représentants siègent à la commission permanente de la CRSA. A partir de la liste proposée par les différentes conférences, le Directeur général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France, désignera les titulaires et les suppléants. Le président apporte également la précision qu'une

proposition d'inverser à mi-parcours les titulaires et les suppléants a été faite et qu'il n'est pas possible de siéger à la CRSA à plus d'un titre.

Après toutes ces précisions l'appel à candidature est lancé, suivi du vote.

Nombre de votants : 31

- ✚ M. BOUMATI : 3 voix
- ✚ M. LUBEIGT : 6 voix
- ✚ Mme LABBE : 9 voix
- ✚ M. FOUQUET : 13 voix => **Elu représentant de la conférence auprès de la CRSA.**

L'heure étant avancée, les points 4 et 5 de l'ordre du jour ne sont pas présentés. Cependant Monsieur LARROQUE Jean-Camille (Délégué territorial adjoint de la Délégation territoriale de l'Essonne) apporte quelques précisions concernant le PSRS : la mise en ligne de la première phase est prévu le 28/03/2011 sur le site de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France : <http://www.sante-iledefrance.fr>. Puis la contribution de chaque conférence de territoire sera requise.

Mme Emmanuelle BURGEI (Déléguée territoriale de la Délégation territoriale de l'Essonne) rappelle également que la contribution des conférences sera nécessaire, que le PSRS représente un document pilote de la stratégie pour la région sur une période de 5 ans. En fonction de la taille du document un exemplaire sera adressé à chaque membre de la conférence par messagerie électronique.

Mme ALBERTINI (Responsable de Démocratie sanitaire à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France) prend ensuite la parole pour préciser que le PSRS est un fuseau à trois étages : le plan stratégique régional de santé, les schémas régionaux et les programmes territoriaux. Le terme de son élaboration est fixé à la fin du mois de février 2012. Un certain nombre de documents de travail sont disponibles sur le blog du site de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France. Une contribution en ligne est possible.

Une plateforme partagée serait à venir. Chacun pourra consulter et/ou modifier des documents. Une bibliothèque de documents sera mise à disposition. Cette plateforme pourrait voir le jour au mois d'avril 2011.

6 - Réunion départementale SROS ambulatoire

Equilibrer l'offre de soins entre la prise en charge en milieu hospitalier et en ambulatoire dans la région, est l'un des points essentiels que l'Agence Régionale de Santé compte améliorer. A cet effet, Monsieur PULIK lance un appel à candidature pour travailler sur le premier volet du SROS ambulatoire.

La composition souhaitée du groupe est la suivante :

- ✚ 1 représentant des Etablissements de santé,
- ✚ 2 représentants des services et établissements sociaux et médico-sociaux (1 au titre des personnes âgées, 1 au titre des personnes handicapées),
- ✚ 1 ou 2 représentants des professionnels de santé libéraux et internes en médecine,
- ✚ 1 représentant des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé,
- ✚ 1 représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile,
- ✚ 1 représentant des collectivités territoriales et leurs groupements.

La première réunion est prévue le vendredi 25 mars 2011 de 12h00 à 14h00 à la Préfecture (Evry).

Ci-dessous, la liste des membres qui se sont proposés ou qui ont été proposés :

- ✚ Monsieur LUBEIGT- Directeur du CHU Sud Etampes et EPS Barthélémy DURAND,
- ✚ Monsieur BRAY – Président de CME du CH Sud francilien proposé par M. VERRET,
- ✚ Monsieur BAUDIER Gilles – Directeur de l'IEM Le Petit Tremblay,
- ✚ Madame GAUSSENS Evelyne – Directrice de l'Hôpital privé gériatrique «Les Magnolias»,
- ✚ Madame LUBELSKI Patricia – Pédiatre,
- ✚ Madame SALDANHA GOMES Cécilia – Interne en médecine,
- ✚ Monsieur VARROUD-VIAL – Réseau REVESDIAB (proposé),
- ✚ Madame GUATTERIE Catherine – Santé service,
- ✚ Madame OLGA – SIAD de Corbeil (proposée),
- ✚ Madame BESSE Geneviève – Pharmacien et représentant des collectivités territoriales,
- ✚ Monsieur JOUTEAU Denis – Association Nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie,
- ✚ Madame LABBE Annie – Association nationale des patients atteints de troubles bipolaires.

Le Docteur KHENISSI Nathalie (Responsable du Département ambulatoire et services aux professionnels de santé à la Délégation territoriale de l'Essonne) en charge de l'élaboration du SROS ambulatoire pour le département de l'Essonne, remet aux présents une convocation à la réunion du 25 mars 2011.

Levée de séance à 12h15 avec les remerciements du Président.